

Sainte-Croix-En-Plaine / Projet d'un centre de marques Fin du premier acte

Validé avant-hier par le conseil municipal de Sainte-Croix, le compromis de vente d'un terrain de 10 ha sera signé le mois prochain avec les porteurs du projet de création d'un centre de marques.



Le terrain où pourrait voir le jour le centre Marques avenue, en bordure de l'A35.

La troisième fut la bonne. Après avoir reporté deux fois la validation du compromis de vente que la municipalité doit signer avec les porteurs du projet d'un centre de marques, les élus de Sainte-Croix-en-Plaine ont, avant-hier, validé cet acte. Sans commentaire d'ailleurs.

Le maire, François Heymann, s'est juste contenté de rappeler les quelques informations chiffrées qui figurent sur ce compromis. Le groupe Concepts et Distribution (enseigne Marques avenue) et Icade, filiale de la Caisse des dépôts, convoitent 10 ha situés au lieu-dit Holzackerfeld, en bordure de l'A35.

14 voix « pour », six « contre » et un bulletin blanc

Ils comptent y construire, pour 52 MEUR, un centre de marques qui comprendraient 126 boutiques (18 000 m² de surface de vente), une opération « prioritaire », selon Alain Salzman, patron de Concepts et Distribution, qui, fin 2011 dans les DNA, listait les avantages de ce terrain, « proche d'un accès à l'autoroute, visible et accessible ; situé dans une zone très fortement touristique, à proximité de l'Allemagne et de la Suisse ».

La mairie a fixé le prix de vente à 50 EUR le m², soit un montant total de 5 MEUR pour les investisseurs. Ceux-ci prendront également en charge une partie (les deux tiers) du coût des fouilles évalué à 1,5 MEUR. Pour François Heymann, ce centre de marques, projet décrié par l'ensemble du monde commercial alsacien, permettra de créer 360 emplois, « un argument qui est loin d'être négatif en temps de crise », dit-il.

Le conseil est néanmoins passé par un vote à bulletin secret, à la demande de Jean-Marie Rist. Les partisans de la signature de ce compromis l'ont emporté sans surprise avec 14 voix, contre six opposants et un bulletin blanc (une personne n'a pas donné de procuration).

Un chemin encore long

Le chemin est cependant encore long avant de voir sortir de terre ce complexe dessiné par l'architecte Jean-Michel Wilmotte. En effet, ce centre de marques doit être compatible avec deux documents d'urbanisme : le SCoT, schéma de cohérence territoriale, actuellement en cours de révision, et le PLU (plan local d'urbanisme) de Sainte-Croix-en-Plaine.

Enfin, la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) devra donner son feu vert à cette réalisation qui serait le second village de marques en Alsace après Roppenheim (The style outlet) qui a ouvert l'an passé.